

7452/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 avril 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 avril 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 06/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 14749

Bruxelles, le 22 avril 2020
(OR. en)

7452/20

FIN 218

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	20 avril 2020
Destinataire:	Monsieur Zdravko MARIĆ, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 06/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 06/2020.

p.j.: DEC 06/2020



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 20/04/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 06/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	-7 840 000,00
--------------------------------------	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	7 840 000,00
--	----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 07/04/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	68 846 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	68 846 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	68 846 000,00
6 Prélèvement proposé	7 840 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	61 006 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	11,39 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 07/04/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 19 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (2013/C 373/01), les crédits d'engagement (7,8 millions d'EUR) disponibles sur la ligne de réserve 40 02 41 peuvent être virés sur la ligne opérationnelle 11 03 01 pour couvrir les besoins découlant des obligations juridiques liées à la mise en œuvre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) de l'UE.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 07/04/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	74 756 978,00
2 Virements	-152 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	74 604 978,00
4 Crédits déjà utilisés	73 451 828,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 153 150,00
6. Renforcement demandé	7 840 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	8 993 150,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,49 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 07/04/2020	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le renforcement de 7,8 millions d'EUR en crédits d'engagement est nécessaire à l'exécution des contributions financières pour 2020 en ce qui concerne les protocoles suivants mettant en œuvre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) de l'UE:

- le protocole renouvelé pour l'APPD entre l'UE et la République du Sénégal (1,7 million d'EUR). Le Conseil a adopté, le 14 novembre, la décision relative à l'application provisoire [décision (UE) 2019/1925 du Conseil, JO L 299 du 20.11.2019], et le protocole est entré en vigueur le 20 novembre 2019;
- le protocole renouvelé pour l'APPD entre l'UE et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (0,8 million d'EUR).
Le Conseil a adopté, le 24 octobre, la décision relative à l'application provisoire [décision (UE) 2019/2218 du Conseil, JO L 333 du 27.12.2019], et le protocole est entré en vigueur le 18 décembre 2019;
- le protocole renouvelé pour l'APPD entre l'UE et la République des Seychelles (5,3 millions d'EUR). Le Conseil a adopté, le 20 février, la décision relative à l'application provisoire [décision (UE) 2020/272 du Conseil, JO L 60 du 28.2.2020], et le protocole est entré en vigueur le 24 février 2020.

À ce stade, les crédits de paiement inscrits sur la ligne opérationnelle sont jugés suffisants pour couvrir les besoins de cette année. En cas de besoins supplémentaires en termes de paiements, un renforcement issu de la ligne de réserve pourra être demandé ultérieurement.